

les Amis de Verlaine

« 9° CONCOURS DE POESIE Paul VERLAINE, année 2010 »

Art 1

Dans le cadre de la promotion de la poésie, de la culture française et en mémoire au poète Paul Verlaine, né à Metz, Les Amis de Verlaine organisent un concours de poésie intitulé « Concours de Poésie Paul Verlaine » ouvert de façon internationale à tous les poètes d'expression française

du 1° novembre 2009 au 1° mars 2010, cachet de la poste faisant foi.

Art 2

Le concours comprend quatre catégories qui demandent des connaissances en versification française.

1- poésie libre

2- poésie régulière (formes poétiques : sonnet, rondeau, ballade, triolet, rondel en vers composés ou simples...)

3- « poésie, jeune espoir » pour les poètes de moins de 26 ans.

4- catégorie junior: pour les moins de 12 ans.

et La possibilité d'écrire sur un thème libre ou le thème proposé en référence à l'œuvre de Paul Verlaine :

Dédicace à...

On peut participer à plusieurs catégories et thèmes.

Art 3

Les poètes enverront **deux poèmes** par catégorie et thème. Chaque poème ne devra pas dépasser quarante vers, **être inédit et non primé.**

Les textes seront dactylographiés sur un format A4, le 1° en **recto** et le 2° **verso et envoyés en 5 exemplaires.** **Nom, adresse, courriel et téléphone** des candidats figureront, **en haut à gauche d'un seul** exemplaire ainsi que la **catégorie** et le **thème** dans lequel les poèmes sont présentés.

Art 4

Doivent être joints à l'envoi :

-deux enveloppes timbrées 11 x 22 à l'adresse du candidat

-un chèque de frais de participation de 14,50 euros par catégorie et thème à l'ordre de Les Amis de Verlaine n°compte : 08725071201

(Les candidats de moins de 18 ans sont dispensés des droits d'inscription. Joindre impérativement la photocopie de la carte d'identité.) Les envois suffisamment affranchis et les frais d'inscription doivent être adressés dans les délais à : **Les Amis de Verlaine, Bérange Thomas, 11, place Jean Paul II 57000 Metz**

Art 5

Seront décernés un 1° prix de 200 €, un 2° prix de 140 €, un 3° prix de 120 € assortis de diplômes, médailles ou livres pour les catégories un et deux ainsi que des mentions d'honneur. Un prix spécial de 200 € sera remis à la catégorie « poésie, jeune espoir » ainsi que deux prix de 120 € pour inciter les jeunes talents à persévérer dans la pratique de l'écriture poétique ainsi que des mentions spéciales et d'encouragement. Un prix « thème imposé » sera remis dans chaque catégorie. Des 1°, 2° et 3° prix et des prix d'encouragement seront attribués pour la catégorie junior. Il sera offert la nuitée à Metz aux 2 lauréats les plus éloignés. Les textes primés pourront faire l'objet d'une publication dans la brochure du concours, dans le cadre d'une revue ou d'un autre moyen de diffusion.

Art 6 Le jury sera composé de poètes reconnus, de personnalités du monde littéraire, et de lecteurs avertis. Les décisions seront sans appel. Les textes ne seront pas rendus. La remise des prix est prévue en juin 2010 à Metz. Une convocation précisera la date et sera envoyée fin avril. Un dîner des amitiés poétiques est organisé à l'issue de la remise des prix et une rencontre poétique, le lendemain, pourra prolonger la manifestation.

Art 7 Les premiers prix ne pourront concourir dans la même catégorie deux années de suite.

Art 8 **La présence ou la représentation des lauréats primés sera obligatoire** lors de la remise des prix.

Les photographies prises lors de la manifestation pourront être utilisées sur le site Internet ou dans une revue sauf désaccord d'un participant. Le fait de s'inscrire à ce concours implique l'acceptation du présent règlement. L'association se réserve le droit d'annuler le concours en cas de nombre de candidats insuffisant

La présidente

Nos partenaires :

La Ville de Metz, Le Conseil Régional, Le Lions Club Metz Verlaine, La Caisse d'Epargne Lorraine, Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Metz, La Médiathèque de Metz, et, La Bibliothèque départementale de prêt de la Moselle.

Sites : www.amis-verlaine.net et www.paul-verlaine.net